



Assemblée générale

Cinquante et unième session

Distr. Générale

21 mai 1997

Original : anglais

Point 140 a) de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : financement des opérations de maintien de la paix

Financement de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport le budget de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Le montant total brut des dépenses prévues s'élève à 14 503 900 dollars (montant net : 13 952 000 dollars) et comprend les dépenses de fonctionnement de la base, dont le montant brut s'élève à 10 220 700 dollars (montant net : 9 744 500 dollars) ainsi que des dépenses non renouvelables d'un montant brut de 4 283 200 dollars (montant net 4 207 500 dollars) correspondant à l'élimination de l'arriéré de travail.

Le budget de fonctionnement de la base pour la période de 12 mois considérée fait apparaître une augmentation nette de 2 345 700 dollars par rapport à celui de la période de 12 mois précédente, du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, qui s'élevait à 7 875 000 dollars en chiffres bruts (7 373 200 dollars en chiffres nets). Les ressources prévues doivent permettre de financer un effectif civil composé de 23 fonctionnaires internationaux (10 administrateurs, 6 agents du Service mobile et 7 agents des services généraux) et 21 agents locaux. Elles doivent égale-

ment permettre de financer les objets de dépenses ci-après : travaux de transformation et d'entretien des locaux; pièces de rechange nécessaires pour remettre en état les véhicules, le matériel de transmissions et du matériel divers; achat de matériel; services contractuels et fret.

Le montant brut des ressources prévues pour mettre à jour l'inventaire du matériel en stock s'élève à 4 283 200 dollars (montant net : 4 207 500 dollars) et doit permettre de couvrir les dépenses de personnel et celles afférentes aux locaux, transports, transmissions, matériel divers et services contractuels.

Le présent rapport tient compte des vues exprimées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/50/985) et de celles du Bureau des services de contrôle interne qui figurent dans son rapport de mai 1996 sur l'audit de la base (A/51/803). Il comprend également un énoncé de mission révisé et un nouvel organigramme de la base, des précisions concernant ses fonctions et une analyse coûts-avantages.

Les mesures que devra prendre l'Assemblée générale sont énoncées au paragraphe 38.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 - 3	5
II. Généralités	4 - 5	5
III. Emplacement de la base de soutien logistique des Nations Unies	6 - 8	6
IV. Opérations de la base de soutien logistique des Nations Unies de 1994 à 1997	9 - 10	6
V. Rôle de la base de soutien logistique des Nations Unies	11 - 13	7
VI. Capacité de réaction	14	7
VII. Installation de communications par satellite	15 - 16	8
VIII. Politique de financement	17 - 20	8
IX. Méthodes de travail	21 - 22	9
X. Politique de transfert de matériel usagé à la base de soutien logistique	23 - 27	9
XI. Politique de sélection du matériel à garder en stock	28 - 30	11
XII. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 ...	31 - 35	11
XIII. Arrangements financiers proposés	36	12
XIV. Recommandations du Bureau des services de contrôle interne	37	12
XV. Mesures que l'Assemblée générale doit prendre à sa cinquante et unième session	38	13

<i>Annexes</i>	<i>Page</i>
I. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	14
II. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : indications complémentaires	18
A. Paramètres budgétaires (propres à la mission)	18
B. Explications supplémentaires : dépenses de fonctionnement	21
C. Explications complémentaires : budget de la mise à jour de l'inventaire des stocks ...	25
D. Prévisions concernant les dépenses non renouvelables	27
III. Organigramme	30
IV. Tableau des effectifs actuels et proposés	31
V. Prévisions des dépenses relatives à l'assistance temporaire pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	34
A. Budget d'entretien	34
B. Projet de mise à jour de l'inventaire des stocks	36
VI. Chargements expédiés de missions et du Siège de l'ONU à la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, 1994-1996	37
VII. Chargements expédiés de la base de soutien logistique à des missions, 1994-1996	38
VIII. Analyse de l'utilisation de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi du point de vue de l'économie de dépenses	39

I. Introduction

1. Le montant brut des dépenses prévues au titre du financement de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, à savoir 7 875 000 dollars (montant net : 7 375 200 dollars) figurait dans le document A/50/907 daté du 1er avril 1996. Au paragraphe 25 de son rapport daté du 26 juin 1996 (A/50/985), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait recommandé à l'Assemblée générale d'approuver ces prévisions de dépenses, à répartir entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix, en précisant que si des crédits supplémentaires devaient être ouverts pour couvrir le fonctionnement de la base, le Secrétaire général devrait en justifier la demande lorsqu'il présenterait les rapports sur l'exécution du budget des opérations considérées.
2. Par sa décision 50/500 du 17 septembre 1996, l'Assemblée générale a reporté à sa cinquante et unième session l'examen des rapports susmentionnés, en attendant la présentation d'informations complémentaires au Comité consultatif, notamment une analyse coûts-avantages de la base.
3. On trouvera cette analyse, présentée sous l'angle des moyens permettant de réaliser des économies, dans l'annexe VIII du présent rapport. Celui-ci examine également la question de la nécessité de disposer d'une stratégie clairement définie concernant la fourniture d'un appui logistique intégré aux opérations de maintien de la paix (section II) et les caractéristiques d'une installation permanente pour stocker les avoirs de missions liquidées, en vue de leur réutilisation si cela est rentable (section III), pour maintenir un stock d'équipements de départ afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle immédiate de nouvelles missions (section IV) et pour appuyer les communications entre le Siège de l'ONU et les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier (section VII).

II. Généralités

4. Il est depuis longtemps reconnu que l'ONU a besoin d'une installation sûre, dotée de l'infrastructure voulue, pour stocker et entretenir ses réserves de matériel destiné aux opérations de maintien de la paix. À la fin de 1993, ces opérations avaient atteint une telle ampleur qu'il est devenu urgent de remplacer le dépôt des Nations Unies à Pise, dont les moyens d'entreposage et de soutien logistique étaient limités, par des installations plus vastes et mieux équipées. Après avoir examiné des facteurs tels que les besoins opérationnels, les coûts et la nécessité de disposer d'une capacité de réaction souple aux situations de crise, l'ONU avait conclu qu'il lui fallait une base logistique permanente, configurée de manière à répondre uniquement aux besoins fonctionnels fondamentaux.
5. Bien que le nombre de missions nouvelles que l'ONU a dû déployer ait diminué par rapport à la période de 1993 à 1995, où il avait atteint un record, l'Organisation estime toujours qu'il lui est indispensable de disposer des moyens de répondre rapidement à des crises internationales imprévues, en déployant à l'avance du matériel approprié pouvant être utilisé immédiatement. Le déploiement préalable de matériel est une méthode pratique et courante, utilisée par de nombreux organismes de secours en cas de catastrophe et les services nationaux de la défense, qui permet de réagir rapidement en cas d'urgence. On trouvera ci-après un bref historique de la création de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et les propositions du Secrétariat concernant la conception future et la politique de financement de ses activités ainsi que ses méthodes de travail.

III. Emplacement de la base de soutien logistique des Nations Unies

6. Lorsqu'il a constaté qu'il était nécessaire de remplacer le dépôt des Nations Unies à Pise, le Secrétariat a officieusement contacté un certain nombre de gouvernements afin de déterminer si une autre installation pouvait être mise à sa disposition. À la suite de cette démarche, le Gouvernement italien a offert des locaux situés dans une base aérienne sûre à Brindisi.
7. L'emplacement stratégique de Brindisi par rapport aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été un facteur déterminant du choix de cette installation; il était en particulier idéal pour assurer l'appui des opérations de très grande ampleur de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Bien que les opérations de la FORPRONU et celles des Forces de paix des Nations Unies (FPNU) qui lui ont succédé aient maintenant pris fin, la base occupe un emplacement central stratégique par rapport aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, si l'on considère que 13 des 17 missions en cours à l'heure actuelle se situent à moins de 5 000 kilomètres de Brindisi (MONUL, MINURSO, UNFICYP, MINUBH, ATNUSO, FORDEPRENU, ONUST, FINUL, FNUOD, MONUIK, UNAVEM III, MONUG, MONUT). En outre, la base dispose à Brindisi de vastes entrepôts, de terre-pleins d'entreposage, de bureaux, d'un accès direct à un terrain d'aviation où peuvent atterrir les plus gros avions cargo, à proximité d'un port en eau profonde, et d'un réseau routier et ferroviaire très développé. L'économie locale étant relativement développée, elle a également accès immédiatement à toute la gamme de services techniques pouvant s'avérer nécessaires à l'appui d'opérations logistiques des Nations Unies.
8. La base de soutien logistique des Nations Unies fonctionne depuis la fin de 1994, en application d'un mémorandum d'accord signé le 23 novembre 1994 par le Secrétaire général et le Gouvernement italien, qui a mis ces installations à la disposition de l'ONU à titre gracieux.

IV. Opérations de la base de soutien logistique des Nations Unies de 1994 à 1997

9. À ce jour, la base a reçu les surplus provenant des missions des Nations Unies qui ont pris fin au Mozambique, au Rwanda, en Somalie et dans l'ex-Yougoslavie, et une grande partie de ce matériel a été mis en état et redistribué aux diverses missions en cours, en Angola, en Géorgie, en Haïti, au Libéria, au Rwanda, au Tadjikistan et dans l'ex-Yougoslavie. Comme le montrent les annexes VI et VII, la base a reçu et redistribué environ 30 000 tonnes de matériel entre 1994 et 1996 : elle en a reçu plus de 18 000 tonnes de diverses missions et en a redéployé plus de 13 000 tonnes à d'autres. Grâce à la redistribution du matériel usagé, les missions ont pu disposer beaucoup plus rapidement du matériel dont elles avaient besoin pour s'acquitter de leurs tâches. S'il faut parfois de 12 à 18 mois pour acheter du matériel neuf pour les missions, la redistribution de matériel en stock ne prend pas plus de deux à quatre semaines. En outre, comme l'Organisation n'a pas eu besoin d'acheter autant de matériel neuf, elle a pu économiser au moins 49,7 millions de dollars. On trouvera à l'annexe VIII une analyse détaillée expliquant l'origine de ces économies.
10. De nombreux enseignements ont été tirés des problèmes que la base a rencontrés au départ, en particulier en ce qui concerne la sélection et l'état du matériel qui devait lui être renvoyé. Les missions en cours de liquidation ont reçu des directives détaillées au sujet du matériel à renvoyer à la base et des avoirs à liquider localement, que ceux-ci soient vendus ou, avec l'accord de l'ONU, donnés.

V. Rôle de la base de soutien logistique des Nations Unies

11. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général daté du 3 juillet 1995 sur la gestion des avoirs des opérations de maintien de la paix (A/49/936), les trois fonctions principales de la base de soutien logistique des Nations Unies étaient initialement définies comme suit :
 - a) Recevoir, inspecter, réparer s'il le faut et entreposer le matériel en surplus provenant d'opérations de maintien de la paix achevées ou réduites;
 - b) Maintenir une réserve de matériel et de fournitures (provenant à l'origine du matériel en surplus disponible) sous forme d'équipements de départ pour les missions;
 - c) Servir de base arrière de soutien logistique pour la FORPRONU dans l'ex-Yougoslavie (pour le soutien logistique, en tant que zone de formation et en tant que zone de sécurité pour le transfert de personnel et de matériel, et la poursuite des opérations, au cas où il se serait avéré nécessaire d'évacuer la FORPRONU).
12. Quand la Force de mise en oeuvre a remplacé la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine, le tiers de ces fonctions a dans une large mesure perdu sa raison d'être, bien que le rôle de la base en tant que zone de sécurité puisse continuer à présenter de l'intérêt pour les missions à Chypre, sur les hauteurs du Golan, au Liban et en ex-Yougoslavie.
13. L'expérience acquise dans le cadre des opérations de la base durant cette période d'essai initiale a permis au Secrétariat de mieux comprendre le rôle critique qui lui incombe, s'agissant d'aider les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à fonctionner le plus économiquement et le plus efficacement possible et d'assurer les communications et les liaisons essentielles entre ces opérations et le Siège de l'ONU à New York. Son rôle est désormais défini comme suit :
 - a) Aider les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à fonctionner de manière plus économique en stockant et en maintenant en bon état les avoirs réutilisables de missions de la paix qui ont été liquidées, lorsque cela est rentable. Ces avoirs peuvent alors être utilisés pour doter de nouvelles missions de l'équipement initial dont elles ont besoin ou pour compléter l'équipement de missions en cours, ce qui permet d'optimiser la rentabilité des investissements effectués par l'ONU dans le matériel en question et de réduire au minimum les achats de matériel neuf;
 - b) Accroître l'efficacité des opérations en préparant et en maintenant en réserve deux lots d'équipements de départ pour les missions au lieu de cinq comme proposé initialement (voir A/49/936), chacun de ces lots devant permettre de répondre aux besoins fondamentaux d'une centaine de personnes pendant trois mois au maximum, n'importe où dans le monde;
 - c) Assurer la liaison par satellite entre le Siège de l'ONU et les opérations de maintien de la paix en Asie centrale, au Moyen-Orient et dans l'ex-Yougoslavie.

Considérés ensemble, ces trois rôles constituent l'énoncé de mission révisé de la base de soutien logistique des Nations Unies.

VI. Capacité de réaction

14. La constitution des lots d'équipements de départ pour les missions qui sont décrits en détail dans le rapport du Secrétaire général (A/49/936) a pour but de permettre à l'ONU de répondre très rapidement à tout nouveau besoin, prévu ou imprévu, en matière de maintien de la paix, en assurant la disponibilité des équipements fondamentaux nécessaires pour faire démarrer une nouvelle mission. On sait toutefois qu'il faudra nécessairement adapter ou augmenter les lots en question afin de répondre au mieux aux besoins précis de la zone opérationnelle considérée.

VII. Installation de communications par satellite

15. L'emplacement géographique de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi lui permet d'utiliser quatre des cinq satellites sur lesquels l'ONU loue actuellement du temps de répéteur. L'installation de communications par satellite de la base assure le relais entre les missions situées dans la zone desservie par le satellite de la région de l'océan Atlantique et celles situées dans la zone desservie par le satellite de l'océan Indien. Cette fonction était précédemment assurée par une installation de la FINUL mais, en raison des incertitudes concernant la sécurité et la permanence de cette dernière, a été transférée en septembre 1995 à la base de Brindisi. Il s'est en outre avéré nécessaire de créer un centre de communications par satellite, dans un environnement sûr, pour appuyer la FORPRONU. Au moment où ces besoins ont été identifiés, un examen de tous les sites possibles a été effectué et a débouché sur la conclusion que Brindisi était l'emplacement idéal. C'était le seul à répondre à tous les critères de l'ONU (disponibilité immédiate, emplacement géographique, sécurité des installations et environnement non hostile) et c'était aussi (et c'est toujours) le seul centre de communications par satellite des Nations Unies dans la zone envisagée, qui présentait l'avantage supplémentaire de se trouver dans des installations mises gratuitement à la disposition de l'ONU.
16. Le centre de communications par satellite de la base de Brindisi dessert 11 missions et bureaux des Nations Unies (UNAVEM, UNFICYP, MONUG, FNUOD, FINUL, ATNUSO, MONUIK, MONUT, Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, MINUBH et FORDEPRENU) et assure la liaison entre la base et le Siège de l'ONU et toutes les autres missions sur le terrain. Il assure également des services de relais par satellite pour les communications internes de certaines missions, de sorte que celles-ci n'ont pas besoin de stations terriennes supplémentaires. Un réseau de communications téléphoniques et de transmission des données qui lui est relié assure les services de communication nécessaires pour répondre efficacement aux besoins des opérations des Nations Unies en matière de transmissions au cours des prochaines années, et fournit un cadre qui devrait satisfaire les besoins escomptés du système envisagé de gestion du matériel au niveau mondial en matière de transfert de données en temps réel.

VIII. Politique de financement

17. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/50/907, par. 5), depuis la signature du mémorandum d'accord le 23 novembre 1994, le financement de la base a été assuré au fur et à mesure des besoins, par prélèvement sur les budgets courants des différentes opérations de maintien de la paix.
18. Après des débuts très difficiles, la base commence tout juste à fonctionner normalement. Les problèmes nés de l'urgence avec laquelle il a fallu réceptionner et entreposer le matériel provenant de l'ONUSOM et de l'ONUMOZ sont en cours de règlement. La base procède progressivement au recensement du matériel en stock; les articles utilisables sont entreposés en lieu sûr et les articles excédentaires ou usés sont mis au rebut. Il reste beaucoup d'articles à inventorier car une grande quantité d'entre eux ont été laissés dans les conteneurs d'origine, faute des effectifs nécessaires pour les déballer, les répertorier et les entreposer convenablement. Une action ponctuelle est prévue pour résorber complètement cet arriéré.
19. Le lancement de la phase opérationnelle a été l'occasion pour le Secrétariat d'examiner les modalités de financement à retenir pour assurer dans des conditions économiques la continuité des opérations. Il est proposé de doter la base des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de ses fonctions essentielles et faire face à une augmentation brutale de sa charge de travail (réception et traitement du matériel excédentaire provenant de missions en cours de liquidation, ou préparation et expédition du matériel destiné à de nouvelles missions), étant entendu que pour couvrir cet accroissement temporaire des besoins, des ressources additionnelles lui seront affectées, si besoin est, par prélèvement sur le budget des missions intéressées (missions en cours de liquidation ou nouvelles missions).

20. Il est proposé d'appliquer le principe de la reconstitution des ressources, en facturant aux missions opérationnelles le coût des services fournis par la base pour leur compte. Deux grands cas de figure peuvent se présenter. Le premier est celui où la base fournit du matériel à une nouvelle mission; le coût complet de l'équipement de départ sera imputé au budget de la mission, sur la base de la valeur à neuf de tous les articles livrés. En reconstituant ainsi ses ressources, la base pourra maintenir indéfiniment sa capacité de fournir des lots d'équipement de départ, sans que cela en coûte à l'Organisation puisque la nouvelle mission aurait dû de toute façon acheter le matériel nécessaire. Dans le second cas, celui où la base reçoit du matériel d'une mission en cours de liquidation, les frais engagés pour remettre et garder en état le matériel seront imputés au budget de la mission. Dorénavant, le budget d'une mission en cours de liquidation comprendra un crédit à cet effet, d'un montant égal à 30 % de la valeur totale après amortissement du matériel devant être transféré à la base. Si cette proposition est approuvée par l'Assemblée générale, les nouvelles dispositions seront prises en considération dans le budget de la base à partir du 1er juillet 1998. L'actuel projet de budget tient compte du coût des pièces détachées et de la main-d'oeuvre nécessaires pour remettre en état le matériel en stock et celui que la base devrait recevoir au cours de la période se terminant le 30 juin 1998. Les frais d'expédition du matériel partant de la base, y compris les frais de préparation, seront imputés au budget de la mission destinataire.

IX. Méthodes de travail

21. Étant donné que la charge de travail est appelée à fluctuer en fonction du volume des activités de maintien de la paix, le Secrétariat se propose d'engager du personnel temporaire et de s'assurer des concours extérieurs pour la réparation, la remise en état et la conservation du matériel, lorsque cette option lui semblera plus économique. Il n'a pas l'intention d'investir dans de nouveaux ateliers de réparation et d'entretien. Lorsque les installations de la base s'y prêteront, le travail confié à des sous-traitants pourra y être exécuté. Dans le cas contraire, les sous-traitants devront normalement faire eux-mêmes le nécessaire, en dehors de la base le cas échéant.
22. Chacun s'accorde à reconnaître que les phases de liquidation ou de démarrage d'une mission entraînent généralement une augmentation temporaire des besoins en soutien logistique. Pour y faire face, la base aura recours à du personnel temporaire, si besoin est. Le coût de ces renforts serait imputé sur le budget des missions bénéficiaires.

X. Politique de transfert de matériel usagé à la base de soutien logistique

23. Conformément à la recommandation du Bureau des services de contrôle interne, qui a préconisé de n'expédier à la base de soutien logistique que le matériel pouvant servir à de futures missions, il est impératif que les missions sur le point de s'achever n'expédient pas à la base d'importantes quantités de matériel de qualité et de valeur douteuses, afin de ne pas créer de nouveaux stocks de matériel en attente d'évaluation, de réparation ou de cession. Le choix du matériel à transférer à la base doit être fonction des possibilités de réemploi des articles considérés; il faut que cela soit rentable de les garder en stock, compte tenu de leur état, des dépenses de réparation ou de remise en état que celui-ci exige, des frais d'expédition à la base, et de la durée de vie restante. Il est donc proposé d'exiger que, dorénavant, les articles destinés à la base aient encore au moins deux ans de vie utile, soient en bon état ou puissent être réparés à un coût ne dépassant pas 30 % de leur valeur après amortissement.
24. Il est également proposé que des équipes de logisticiens aident les responsables des missions en cours de liquidation à répertorier les articles devant être transférés à la base. Il peut arriver, en situation de forte insécurité, que le seul choix soit d'expédier à la base du matériel inutilisable, ou de l'abandonner dans la

zone de la mission. Si le matériel devant rester sur place risque d'être mal employé, il devra impérativement être détruit.

25. La cession des articles excédentaires ou en mauvais état appartenant aux missions en cours de liquidation sera assurée rapidement, de manière économique et sûre, conformément aux propositions approuvées par l'Assemblée générale à la section VII de sa résolution 49/233 A, en date du 23 décembre 1994. Les principes fondamentaux régissant la liquidation des avoirs des opérations de maintien de la paix, qui sont énoncés au paragraphe 110 du rapport du Secrétaire général du 25 mai 1994 (A/48/945 et Corr.1) et ont été approuvés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 116 de son rapport du 18 novembre 1994 (A/49/664), s'énoncent comme suit :
- a) *Groupe I.* Le matériel en bon état qui répond aux normes établies ou est jugé compatible avec le matériel existant sera transféré à d'autres opérations des Nations Unies ailleurs dans le monde ou mis en réserve pour former l'équipement de départ de missions à venir;
 - b) *Groupe II.* Le matériel qui n'est pas utile pour d'autres missions de maintien de la paix mais qui peut servir à d'autres organismes des Nations Unies, des organisations internationales ou des organisations non gouvernementales et qu'il n'est pas possible de garder en réserve sera vendu à l'institution ou à l'organisation intéressée;
 - c) *Groupe III.* Tout matériel ou bien qui n'est plus nécessaire, qui ne peut être cédé de la manière susmentionnée ou qui est en mauvais état sera vendu dans le pays même, conformément aux règles et procédures normales des Nations Unies;
 - d) *Groupe IV.* Tout bien restant après la liquidation des avoirs selon les méthodes visées aux alinéas a) à c) ci-dessus, et/ou tout équipement qui a déjà été installé dans le pays et dont le démantèlement entraverait le processus de relèvement, sera remis au gouvernement dûment reconnu dudit pays. Tout devra être mis en oeuvre pour obtenir du gouvernement qu'il accepte de dédommager l'ONU sous une forme mutuellement acceptable (contributions, services, exonération fiscale, etc.) de la valeur résiduelle du matériel excédentaire installé sur place et dont on ne peut rien faire d'autre. L'Assemblée générale devrait, par principe, être invitée à approuver toute opération de liquidation de ce genre qui reviendrait à fournir gratuitement une contribution au gouvernement.
26. Enfin, le Secrétariat a parfois dû stocker pour une durée indéfinie du matériel de type militaire prêté ou donné dont la cession était pratiquement impossible, compte tenu des clauses des accords de licence ou des restrictions limitant le transfert à des tiers imposées par l'État Membre fournisseur. Il est arrivé que ce dernier refuse de reprendre son matériel, ce qui a encore compliqué la situation. Pour éviter de se trouver de nouveau devant ce type de difficultés, le Secrétariat a l'intention d'inclure dorénavant dans les accords conclus avec l'État Membre qui prête ou donne du matériel des clauses faisant obligation à celui-ci :
- a) Soit de reprendre le matériel lorsque l'ONU n'en aura plus besoin;
 - b) Soit d'accepter que le matériel soit transféré à la tierce partie qui l'a effectivement utilisé lorsqu'il était à la disposition de l'ONU.
27. Le transfert de matériel à la base de soutien logistique devrait obéir aux mêmes règles que le transfert de matériel d'une mission à une autre. Tous les biens antérieurement détenus par une mission se trouvant en possession de la base sont comptabilisés comme des avoirs de la base, qui sera donc responsable de leur cession. Il est proposé de comptabiliser comme recettes accessoires le produit éventuellement dégagé de leur cession.

XI. Politique de sélection du matériel à garder en stock

28. À l'évidence, il ne serait ni rentable, ni économique pour le Secrétariat de garder indéfiniment tout le matériel expédié à la base. Il est donc indispensable d'établir des directives précises sur le type de matériel à garder et le type de matériel à céder. Le Secrétariat estime que la sélection devra être fondée sur une évaluation réaliste des possibilités de réemploi du matériel, et des dépenses qu'exigerait sa remise en état. Il propose que, pour chaque article, la base ne stocke, au plus, que la quantité requise pour constituer les lots d'équipement de départ, plus l'équivalent de deux années d'utilisation, ceci afin de tirer parti au mieux de la capacité qu'a la base d'approvisionner les missions opérationnelles dans un délai bien inférieur aux 12 à 18 mois que dure habituellement le cycle d'achat. Nonobstant ces critères instituant un maximum, la base examinera régulièrement ses stocks pour déterminer si le matériel est toujours utilisable. À l'issue de ces inspections, seul sera conservé :
- a) Le matériel réutilisable en l'état et ayant encore au moins deux ans de vie utile;
 - b) Le matériel dont la remise en état coûterait au plus 30 % de sa valeur après amortissement et qui, une fois réparé, aurait encore deux ans de vie utile;
 - c) Le matériel pour lequel le délai d'approvisionnement est généralement supérieur à six mois, durée normale du mandat d'une mission.
29. Le matériel qui ne satisfait à aucun de ces critères sera transféré à des missions dans les conditions prévues pour le matériel du groupe I (voir ci-dessus), ou sera réformé s'il est devenu inutile pour l'Organisation.
30. Ces principes devront néanmoins être appliqués avec souplesse, pour permettre, d'une part, de réparer des articles en mauvais état mais relativement rares et, d'autre part, de céder des articles en meilleur état peut-être mais dont l'offre est beaucoup plus abondante.

XII. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

31. Les prévisions de dépenses de la base de soutien logistique des Nations Unies ont été établies pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, afin d'aligner l'exercice budgétaire de la base sur celui des opérations de maintien de la paix, comme l'Assemblée générale l'a demandé à la section I de sa résolution 49/233 A.
32. Le montant brut total de l'enveloppe budgétaire s'élève à 14 503 900 dollars (montant net : 13 952 000 dollars) et comprend un montant brut de 10 220 700 dollars (montant net : 9 744 500 dollars) pour le budget de fonctionnement, et un montant brut de 4 283 200 dollars (montant net : 4 207 500 dollars) pour les dépenses non renouvelables associées à la mise à jour de l'inventaire du matériel.
33. Le montant brut des frais de fonctionnement de la base pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 est estimé à 10 220 700 dollars (montant net : 9 744 500 dollars). Un état récapitulatif des dépenses prévues figure à l'annexe I, tandis que les paramètres utilisés pour les établir sont présentés, ainsi que des renseignements complémentaires, à l'annexe II, sections A à D. Par rapport aux 12 mois précédents, les prévisions représentent une augmentation nette de 2 345 700 dollars, qui s'explique comme suit : inscription de 11 postes supplémentaires au tableau des effectifs civils, augmentation des frais d'entretien des bâtiments et des dépenses d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau, location d'un répéteur, service de valise diplomatique, achat de matériel, recrutement de personnel temporaire et achat des pièces de rechange nécessaires pour la remise en état du matériel.

34. Les tableaux des effectifs actuels et proposés figurent à l'annexe IV. Le tableau révisé comprend quatre rubriques : Bureau du Chef de l'administration, Administration, Groupe de contrôle du matériel et des stocks et Services techniques. Il est proposé d'ajouter 11 postes à la dotation de base, comme suit : un poste pour un auditeur résident, deux postes pour l'unité chargée des finances et du budget et quatre postes pour le Groupe du contrôle du matériel et des stocks, deux postes pour le centre de communications et deux postes pour l'entretien des infrastructures (rénovation des bâtiments préfabriqués et remise en état des pompes à eau et du petit matériel de bureau). Le tableau proposé tient compte de ce renforcement des effectifs, qui représente deux postes d'administrateur (1 P-3 et 1 P-2), un poste d'agent du Service mobile, quatre postes d'agent des services généraux et quatre postes d'agent local, ainsi que des modifications apportées au classement de plusieurs postes.
35. Le montant brut des dépenses qu'entraînera la mise à jour de l'inventaire pendant la période de 10 mois commençant le 1er juillet 1997 est estimé à 4 283 200 dollars (montant net : 4 207 500 dollars). Le montant prévu se décompose comme suit : dépenses de personnel (1 201 900 dollars), locaux (278 000 dollars), transports (1 013 600 dollars), transmissions (220 500 dollars), pièces de rechange pour le matériel divers (512 000 dollars), services contractuels (981 500 dollars) et contributions du personnel (75 700 dollars).

XIII. Arrangements financiers proposés

36. Il est proposé de répartir entre les différentes opérations de maintien de la paix actives au cours de la période considérée, au prorata du budget de chacune, le montant brut de 14 503 900 dollars (montant net : 13 952 000 dollars) représentant le montant total des dépenses prévues pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, plutôt que d'ouvrir et de mettre en recouvrement séparément un crédit de ce montant.

XIV. Recommandations du Bureau des services de contrôle interne

37. Dans son rapport sur l'audit de la base effectué en mai 1996 (A/51/803), le Bureau des services de contrôle interne a formulé plusieurs recommandations visant à accroître l'efficacité et la rentabilité du concept de base de soutien logistique et a notamment préconisé ce qui suit :
- a) *La base devrait déterminer rapidement, au moyen de vérifications techniques, si les équipements et fournitures peuvent être utilisés.* On compte résorber rapidement le retard accumulé dans l'évaluation technique du matériel et, à l'avenir, les missions en cours de liquidation fourniront, si besoin est, les ressources nécessaires à la base pour s'acquitter de cette tâche (voir également la section VIII ci-dessus).
 - b) *Au moment de la réception et de l'inspection, la base devrait accorder la priorité au matériel coûteux.* Conformément à la politique de transfert de matériel usagé à la base de soutien logistique, seul le matériel relativement coûteux devrait dorénavant être transféré à la base (voir également la section X ci-dessus).
 - c) *Il conviendrait de simplifier les procédures relatives à la comptabilisation ainsi qu'à la réforme et à l'écoulement du matériel usagé des missions de maintien de la paix.* Le Secrétariat étudie cette question séparément, dans le cadre de sa révision des méthodes de gestion et de comptabilisation des avoirs.
 - d) *Il faudrait intensifier les efforts visant à compléter les équipements de départ pour les missions.* Dès que l'inventaire aura été mis à jour, il est prévu de concentrer les efforts sur la constitution des deux lots d'équipement de départ prévus.

XV. Mesures que l'Assemblée générale doit prendre à sa cinquante et unième session

38. En ce qui concerne le financement de la base de soutien logistique des Nations Unies, l'Assemblée générale doit prendre les mesures suivantes à sa cinquante et unième session :
- a) Approuver les prévisions de dépenses de la base pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, dont le montant brut s'élève à 7 875 000 dollars (montant net : 7 375 200 dollars);
 - b) Approuver les prévisions de dépenses de la base pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, dont le montant brut de 14 503 900 dollars (montant net : 13 952 000 dollars) comprend un montant brut de 4 283 200 dollars (montant net : 4 207 500 dollars) pour la mise à jour de l'inventaire du matériel;
 - c) Répartir entre les opérations de maintien de la paix en activité, au prorata de leur budget, le montant brut de 14 503 900 dollars (montant net : 13 952 000 dollars) nécessaire pour assurer le financement de la base du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998;
 - d) Approuver la politique de financement proposée à la section VIII du présent rapport, qui prévoit d'inclure à l'avenir, dans le budget de la phase de liquidation des missions, un montant égal à 30 % de la valeur totale après amortissement du matériel transféré à la base, afin de couvrir les frais de réparation et de remise et de maintien en état du matériel en question;
 - e) Approuver la politique présentée à la section X du présent rapport en vertu de laquelle ne seraient transférés à la base de soutien logistique que les articles ayant encore au moins deux ans de vie utile et pouvant être utilisés en l'état ou réparés pour un coût ne dépassant pas 30 % de leur valeur après amortissement.

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	<i>1er juillet 1997-30 juin 1998</i>					
	<i>1er juillet 1996- 30 juin 1997</i>	<i>Total (3 + 4)</i>	<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>Arriérés</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses courantes</i>
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface						
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—	—	—
Transport aérien militaire	—	—	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	74,2	155,0	155,0	—	—	155,0
Total, rubrique 16	74,2	155,0	155,0	—	—	155,0
17. Base de soutien logistique des Nations Unies à - Brindisi	—	—	—	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—	—	—
19. Contributions du personnel	499,8	551,9	476,2	75,7	—	551,9
Total, rubriques 1 à 19	7 875,0	14 503,9	10 220,7	4 283,2	735,4	13 768,5
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(499,8)	(551,9)	(476,2)	(75,7)	—	(551,9)
21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)	—	—	—	—	—	—
Total, rubriques 20 et 21	(499,8)	(551,9)	(476,2)	(75,7)	—	(551,9)
Montant brut des ressources nécessaires	7 875,0	14 503,9	10 220,7	4 283,2	735,4	13 768,5
Montant net des ressources nécessaires	7 375,2	13 952,0	9 744,5	4 207,5	735,4	13 216,6
22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)	—	—	—	—	—	—
Total des ressources	7 875,0	14 503,9	10 220,7	4 283,2	735,4	13 768,5

Annexe II

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : indications complémentaires

A. Paramètres budgétaires (propres à la mission)

Description	Prévision antérieure	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Ratio	Explication
			Coût unitaire ou coût journalier <small>(En dollars des États-Unis)</small>	Coût mensuel	Coût annuel		
I. Dépenses de fonctionnement							
1. Indemnité de subsistance (missions)							
a) Les 30 premiers jours	93,00		88,00				Le montant de l'indemnité (4 475 000 liras les 30 premiers jours et 3 700 000 par la suite) a été approuvé par le bureau de la gestion des ressources humaines à compter du 1er avril 1995.
b) Après 30 jours	77,00		73,00				
2. Personnel civil							
Personnel international	16		23				Voir section B de la présente annexe pour plus de renseignements.
Personnel local	17		21				
3. Personnel local							
Traitement net	1 825			1 620			Barème des traitements en vigueur depuis le 1er avril 1995, sur la base du taux de change actuel (1 700 liras pour 1 dollar des États-Unis).
Dépenses communes de personnel	1 350			650			
Contributions du personnel	1 200			470			
4. Voyages	23 400				27 000		Un montant de 5 000 dollars est prévu au titre des voyages aux fins de vérification interne des comptes.
5. Locaux							
Fourniture d'entretien	16 000			21 400			On prévoit que le Gouvernement italien remettra à la base des bâtiments supplémentaires au cours de la période budgétaire.
Services d'entretien	50 800			67 900			
6. Éclairage, chauffage, énergie et eau							
Eau	—			333			
Égout	—			467			
Électricité	3 500			6 333			
Combustible	—			2 200			
Carburant de groupes électrogènes	—			1 450			

Description	Prévisions de dépenses			Ratio	Explication
	Prévision antérieure	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier		
			Coût mensuel		
			(En dollars des États-Unis)		
7. Véhicules	66	52			1:1.8 Le ratio est calculé sur la base de 52 véhicules pour 44 fonctionnaires; toutefois, les véhicules seront également utilisés par le personnel contractuel.
Remorques	3	3			
Véhicules du génie	14	14			
8. Location de véhicules	22 700			2 500	
9. Pièces de rechange, réparation et entretien (par véhicule)					
Véhicules civils	6 000				
Véhicules légers		43		1 498	
Véhicules moyens		4		1 926	
Véhicules lourds		5		2 354	
Véhicules du génie		14		5 350	
Remorques lourdes		3		1 605	
10. Essence (par véhicule)					
Véhicules civils	5,20				Le prix de l'essence est de 0,40 dollar le litre. On trouvera des renseignements supplémentaires dans la section B de la présente annexe.
Véhicules légers			3,24		
Véhicules moyens			4,10		
Véhicules lourds			4,32		
Véhicules du génie			13,44		
11. Assurance					
Véhicules civils	75,76			20,80	Taux en vigueur pour assurance au tiers dans le monde.
12. Communication par réseaux commerciaux	2 650			10 383	Voir section B de la présente annexe pour plus de renseignements.
13. Services contractuels					
Remise en état des véhicules	100 000			—	
Pièces de rechange pour véhicules	219 600			—	
Entreposage, emballage et chargement du matériel	800 400			250 000	
Techniciens (transmissions)	80 400			—	
Techniciens (matériel informatique)	55 200			—	
Réparation du matériel de bureau	20 400			—	
Évacuation des déchets	153 600			—	
Service de dédouanement	39 600			—	
Service de réception et d'inspection	200 400			—	
Nettoyage	—			34 000	
Collecte des ordures	—			42 000	
Approvisionnement en eau	—			3 500	
Location de toilettes transportables	—			10 000	
Entretien du terrain	—			13 000	

Description	Prévision antérieure	Effectif moyen	Prévisions de dépenses			Ratio	Explication
			Coût unitaire ou coût				
			journalier	mensuel	annuel		
			(En dollars des États-Unis)				
Fumigation et dératisation	—				12 500		
Remise en état des conteneurs	—				180 000		
Dépenses d'administration découlant du mémorandum d'accord	—				60 000		
14. Service de sécurité	10 000				—		Inclus dans la rubrique Personnel temporaire.
II. Mise à jour de l'inventaire							
1. Indemnité de subsistance (missions)							
a) Les 30 premiers jours			88,00				
b) Après 30 jours			73,00				
2. Personnel civil							
Personnel international		8					
3. Locaux							
Fourniture d'entretien					13 000		
4. Véhicules (dépenses par véhicule)							
Location		2					
Réserve		200					
5. Location de véhicules							
					16 000		
6. Pièces de rechange, réparations et entretien (par véhicule)							
			4 118				
7. Essence (par véhicule)							
			150				
8. Services contractuels							
Entreposage du matériel	—				35 000		
Remise en état des conteneurs	—				8 150		
Réparation de matériel divers	—				10 000		
Réparation de groupes électrogènes	—				45 000		

B. Explications supplémentaires : dépenses de fonctionnement

1. *Personnel civil.* Les prévisions de dépenses correspondent à un effectif composé de 23 fonctionnaires internationaux (10 administrateurs, 6 agents du Service mobile et 7 agents des services généraux) et de 21 agents locaux. Le montant prévu au titre des traitements, des dépenses communes de personnel et des contributions du personnel a été calculé sur la base des taux standard de New York avec l'ajustement applicable à Brindisi en ce qui concerne les fonctionnaires internationaux et sur la base du barème des traitements approuvés pour le lieu d'affectation en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan local. Le versement d'une indemnité de subsistance (missions) au personnel international affecté à la base de soutien logistique des Nations Unies est actuellement autorisé au taux indiqué dans les paramètres budgétaires.

Le tableau d'effectifs proposé figure à l'annexe IV. Il devra permettre de confier certaines fonctions de base, y compris la supervision du personnel contractuel, à des fonctionnaires de l'ONU.

2. *Personnel temporaire.* Un montant de 1,4 million de dollars devra permettre d'assurer 816 mois de travail selon des contrats de louage de services pour accomplir les tâches indiquées à l'annexe V.A.
3. *Autres voyages autorisés.* Un montant de 27 000 dollars des États-Unis est prévu pour couvrir deux voyages du chef de la base à New York (7 800 dollars), le voyage de l'attaché de liaison de la base à Rome deux fois par mois (14 200 dollars) — pour faire établir des visas, obtenir des coupons d'essence hors taxes et faire renouveler les plaques d'immatriculation des voitures — ainsi que des voyages aux fins de vérification interne des comptes (5 000 dollars).
4. *Aménagement et rénovation des locaux.* Un crédit de 360 000 dollars est prévu pour financer les réparations du bâtiment 152 (80 000 dollars), aménager des aires de stationnement autour des nouveaux bâtiments (100 000 dollars) et refaire les installations électriques des nouveaux bâtiments (180 000 dollars). Les dépenses renouvelables afférentes aux bâtiments supplémentaires que le Gouvernement italien doit remettre à la base au cours de la période budgétaire sont prises en considération dans ces chiffres.
5. *Fournitures d'entretien.* Un crédit de 256 800 dollars est prévu pour financer l'amélioration des installations techniques et électriques, y compris des bâtiments supplémentaires affectés à l'ONU. Selon les normes italiennes, l'ONU est tenue d'assurer régulièrement l'entretien et la rénovation des bâtiments.
6. *Services d'entretien.* Un crédit (814 800 dollars) est prévu pour un contrat de service pour l'entretien et l'inspection périodique des locaux utilisés exclusivement par la base, dont l'ONU est tenue d'assurer l'entretien en vertu du mémorandum d'accord passé avec le Gouvernement italien.
7. *Éclairage, chauffage, énergie et eau.* Un crédit de 129 400 dollars est prévu pour l'électricité (76 000 dollars), l'eau (4 000 dollars), les égouts (5 600 dollars) et le combustible (26 400 dollars). Le montant de ce crédit a été relevé sur la base des dépenses effectives, et compte tenu des bâtiments supplémentaires qui seront fournis. Des ressources sont également prévues pour le combustible des groupes électrogènes, les lubrifiants, le réfrigérant et l'antigel pour l'essai de quelque 510 groupes électrogènes au cours de la période de 12 mois (17 400 dollars).
8. *Achat de véhicules.* Il est prévu d'acheter un chariot élévateur électrique léger. Son utilisation à l'intérieur devra réduire les risques pour la santé et la sécurité.
9. *Location de véhicules.* Il est prévu de louer du matériel spécialisé, notamment du matériel pour le balayage des pistes, des grues mobiles, des remorques basses, du matériel pour la récupération et des autocars (2 500 dollars).
10. *Pièces de rechange, réparations et entretien.* Le montant prévu correspond aux 69 véhicules appartenant à l'ONU dans le parc de la base, au taux prévu à la section A de la présente annexe (163 600 dollars). De plus, on considère que, sur les 300 véhicules qui resteront dans les stocks de l'ONU, 100 devront être entièrement remis en état et tous devront être conditionnés pour entreposage à court ou long terme. Pour les 100 véhicules qu'il faudra remettre en état, une inspection technique approfondie est prévue. On prévoit

donc 913 500 dollars pour la remise en état (567 500 dollars), le conditionnement (338 500 dollars) et l'inspection (7 500 dollars). Cette somme se répartit comme suit :

	<i>Dollars</i>
Remise en état	
Véhicules légers — 25 véhicules x 2 600 dollars par véhicule	65 000
Véhicules moyens — 15 véhicules x 3 500 dollars par véhicule	52 500
Véhicules lourds — 40 véhicules x 7 500 dollars par véhicule	300 000
Véhicules du génie — 20 véhicules x 7 500 dollars par véhicule	150 000
Conditionnement	
Véhicules légers — 50 véhicules x 300 dollars par véhicule	15 000
Véhicules moyens — 120 véhicules x 650 dollars par véhicule	78 000
Véhicules lourds — 70 véhicules x 2 350 dollars par véhicule	164 500
Véhicules du génie — 60 véhicules x 1 350 dollars par véhicule	81 000
Inspection	
Comme indiqué ci-dessus, il faut prévoir le coût de la main-d'oeuvre pour l'inspection technique d'une centaine de véhicules des stocks de l'ONU, qui devront être entièrement remis en état. Ce chiffre est basé sur le coût des inspections précédentes, sur la base de 5 heures par véhicule qui sont nécessaires en moyenne pour déterminer si le véhicule doit être réparé/remis en état ou amorti : 5 heures x 170 véhicules x 15 dollars au coût standard.	

11. *Carburants et lubrifiants.* Un crédit de 133 400 dollars est prévu pour le carburant des véhicules sur la base de l'utilisation moyenne selon la catégorie de véhicules, à savoir :

	<i>Dollars</i>
Véhicules légers — 8,10 litres x 43 véhicules x 0,40 dollar x 365 jours	50 851
Véhicules moyens — 10,25 litres x 4 véhicules x 0,40 dollar x 365 jours	5 986
Véhicules lourds — 10,80 litres x 5 véhicules x 0,40 dollar x 365 jours	7 884
Véhicules du génie — 33,60 litres x 14 véhicules x 0,40 dollar x 365 jours	68 678

Le crédit prévu pour les lubrifiants correspond à 10 % du coût du carburant (13 300 dollars).

Un crédit est également prévu pour les 300 véhicules qui devront être dans les stocks, à raison de 5 litres par véhicule pendant les transferts pour la remise en état et l'entretien et l'essai routier (600 dollars) ainsi que pour les lubrifiants et autres additifs pour la remise en état et l'entreposage de quelque 300 véhicules, au taux de 112 dollars par véhicule (33 600 dollars).

12. *Assurance.* Des ressources sont prévues pour couvrir le coût de l'assurance responsabilité au tiers pour les 69 véhicules appartenant à l'ONU, y compris trois remorques.
13. *Matériel de transmission.* Il est prévu d'acheter du matériel radio à raccorder au réseau (40 000 dollars) et des pièces de rechange et accessoires (10 000 dollars), compte tenu de l'expansion des locaux et des besoins futurs du réseau radio.
14. *Pièces détachées et fournitures de transmission.* Un crédit de 535 400 dollars est prévu pour les pièces détachées et fournitures pour l'entretien courant et la réparation du matériel de transmission, y compris la station terrienne de la base (235 400 dollars) et pour le matériel transféré des missions (300 000 dollars).
15. *Communication par réseaux commerciaux.* Un montant de 124 600 dollars est prévu pour financer le coût des services commerciaux entre Brindisi et le site de San Pancrazio et pour les liaisons par ligne directe quand il est impossible d'avoir accès au système de communication par satellite de l'ONU (40 000 dollars), pour la location du répéteur (54 600 dollars), la valise diplomatique et les services de messagerie avec le Siège et les autres missions (30 000 dollars).

-
16. *Matériel informatique.* Un crédit de 96 400 dollars est prévu pour remplacer le matériel informatique obsolète utilisé à l'appui des diverses activités de la base, y compris les projets de communication de données pour les missions sur le terrain (87 400 dollars) et les progiciels d'entretien pour les états de paie et les comptes (9 000 dollars).
 17. *Matériel divers.* Il est prévu d'acheter du matériel d'impression et de lecture des codes à barres pour améliorer l'efficacité des méthodes d'entreposage à la base (35 000 dollars).
 18. *Pièces de rechange, réparations et entretien.* Un montant de 92 300 dollars est prévu pour les pièces de rechange pour le matériel de bureau existant (50 000 dollars), huit groupes électrogènes (2 300 dollars) et des outils pour l'atelier de matériel de bureau (40 000 dollars). Un crédit de 265 300 dollars est également prévu pour les pièces de rechange pour le matériel du stock de réserve de l'ONU, à savoir :
 - 100 photocopieuses à 500 dollars pièce (50 000 dollars)
 - 100 postes de travail de réseau à 300 dollars pièce (30 000 dollars)
 - 510 groupes électrogènes à 285 dollars pièce (145 300 dollars)
 - 200 appareils divers, y compris des pompes, du matériel de production de purification de l'eau et des citernes (40 000 dollars)
 19. *Vérification des comptes.* Les crédits prévus correspondent à deux vérifications des comptes.
 20. *Services contractuels.* Un montant de 605 000 dollars est prévu pour les services suivants, qui seront fournis sous contrat :
 - a) Nettoyage quotidien des bureaux et des toilettes et nettoyage industriel des entrepôts et ateliers (34 000 dollars);
 - b) Ramassage hebdomadaire des ordures, nettoyage et désinfection hebdomadaire des poubelles et location de conteneurs à ordures (42 000 dollars);
 - c) Contrat d'approvisionnement en eau du site d'entreposage de San Pancrazio et de la base (3 500 dollars);
 - d) Location de latrines transportables à San Pancrazio et à la base (10 000 dollars);
 - e) Entretien du terrain (13 000 dollars);
 - f) Fumigation, désinfection et dératisation des bâtiments de la base, entretien des extincteurs (12 500 dollars);
 - g) Entreposage, tri, préparation, emballage et chargement du matériel (250 000 dollars);
 - h) Réparation, entretien ou remise en état des conteneurs préfabriqués avant entreposage ou livraison aux missions (180 000 dollars);
 - i) Dépenses d'administration découlant du mémorandum d'accord : entretien des routes et pistes par l'Armée de l'air italienne et dépenses d'administration diverses (60 000 dollars).
 21. *Autres services divers.* Des crédits sont prévus au titre de services divers fournis selon les besoins, tels que le nettoyage de gilets d'armes ainsi que la fumigation et la désinfection des unités-hygiène, qui font tous deux partie du stock de réserve des Nations Unies. Des crédits sont également prévus pour les besoins et services d'urgence tels que la lutte contre l'incendie, si besoin est, l'élimination des contaminants conformément aux normes environnementales. En outre, un montant est prévu pour couvrir divers frais bancaires (50 000 dollars).
 22. *Fournitures diverses.* Des crédits sont prévus au taux de 6 400 dollars par mois pour l'achat de fournitures, y compris la papeterie et le matériel d'archivage et de formation (30 000 dollars), le matériel d'entretien (9 800 dollars), les fournitures pour matériel informatique (12 000 dollars) et matériel de santé et de sécurité (trousses de premiers secours, écritaux, extincteurs, casques, bleus de travail, lunettes et masques) (25 000 dollars).
 23. *Formation.* Les fonctionnaires internationaux et locaux de la base doivent suivre un cours de formation du fabricant (50 000 dollars), essentiel pour être au courant des techniques utilisées dans les domaines des

transmissions, des transports et du génie. Un crédit est également prévu pour la formation du personnel de traitement électronique des données, l'appui des systèmes d'infrastructures de réseau et d'informatique à savoir : gestion du réseau (6 000 dollars), système de gestion des achats et inventaires (6 000 dollars). Ces chiffres comprennent l'indemnité de subsistance, des frais de voyage et les frais d'études.

24. *Fret aérien et de surface.* Un crédit d'un montant de 75 000 dollars est prévu pour le transport des véhicules et autres équipements entre la base et diverses missions sur le terrain (80 000 dollars) pour le matériel d'emballage (palettes en bois, cartons, emballages à bulles, contenants, etc.).
25. *Base de soutien logistique de l'ONU à Brindisi.* Sans objet.
26. *Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.* Aucun crédit n'est prévu à cette rubrique.
27. *Contributions du personnel.* Les dépenses de personnel sont données en chiffres nets à la rubrique 2 b). Le montant indiqué ici correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire le montant de la contribution du personnel à laquelle sont soumis des fonctionnaires de l'ONU en vertu du règlement du personnel.
28. *Recettes provenant des contributions du personnel.* Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) est inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget des opérations de maintien de la paix.

C. Explications complémentaires : budget de la mise à jour de l'inventaire des stocks

1. *Personnel civil.* Le montant demandé (601 900 dollars) doit permettre de payer les traitements (255 000 dollars), les dépenses communes de personnel (214 100 dollars) et l'indemnité de subsistance (missions) (132 800 dollars) de 8 fonctionnaires internationaux (1 administrateur, 6 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux) qui seront mis en poste à la base pour des périodes allant de 3 à 10 mois pour assurer la supervision et le contrôle des agents contractuels à leur poste de travail ainsi que la liaison avec eux et veiller à l'efficacité des opérations de mise à jour de l'inventaire des stocks. Les effectifs proposés se répartiraient comme suit :

1 P-2 Administrateur chargé des projets concernant l'eau et l'assainissement	3 mois
1 agent du Service mobile (Transports)	10 mois
2 agents du Service mobile (Matériel de réfrigération et de bureau)	10 mois
2 agents du Service mobile (Informatique/Communications)	3 mois
1 agent du Service mobile (Groupes électrogènes)	10 mois
1 agent des services généraux (Réception et inspection)	10 mois

2. *Personnel temporaire.* Le montant indiqué de 600 000 dollars doit permettre d'employer du personnel au titre de contrats de louage de services pendant 348 mois-personne pour s'acquitter des fonctions énoncées à l'annexe V.B.
3. *Aménagement et rénovation des locaux.* Le montant indiqué doit permettre d'installer des étagères spéciales pour le transport et l'entreposage du matériel d'entretien des véhicules dans le cadre du projet de mise à jour de l'inventaire des stocks (148 000 dollars).
4. *Fournitures d'entretien.* Un montant de 130 000 dollars est prévu au titre du projet pour acheter des plaques de tôle, des baguettes de soudure, de la résine siliceuse, de la peinture, etc., pour remettre en état 200 conteneurs de transport maritime (80 000 dollars) et des caisses pour y ranger les petits articles après déballage des conteneurs (50 000 dollars).
5. *Location de véhicules.* Les montants sont prévus à raison de 8 000 dollars par mois par véhicule pour 10 mois et l'on prévoit de louer des élévateurs à fourche de 3 tonnes et autre équipement de manutention du matériel pour les activités de mise à jour de l'inventaire, y compris le déballage et le ré-entreposage des matériels et conteneurs.
6. *Pièces de rechange, réparations et entretien.* Le montant indiqué doit permettre de réparer et remettre en état, au cours de l'opération de mise à jour de l'inventaire, quelque 200 véhicules, remorques et autres appareils de manutention du matériel se trouvant actuellement à la base (823 600 dollars).
7. *Carburants et lubrifiants.* Le montant demandé (30 000 dollars) correspond au coût des carburants et lubrifiants pour 200 véhicules qui seront remis en état au cours du projet.
8. *Pièces de rechange et fournitures de transmissions.* Le montant demandé doit permettre de couvrir le coût des pièces de rechange et des fournitures nécessaires pour réparer le matériel de transmissions au cours du projet (220 500 dollars).
9. *Matériel divers.* Un montant de 512 000 dollars est prévu pour les pièces détachées qui seront nécessaires au projet, et qui se répartissent comme suit : matériel de bureau (133 000 dollars); 200 ordinateurs et matériel connexe à 300 dollars pièce (60 000 dollars); groupes électrogènes (185 000 dollars); unités de réfrigération (94 000 dollars); et autre matériel divers (40 000 dollars).

10. *Services contractuels.* Un montant de 981 500 dollars est prévu pour la fourniture des services suivants au titre d'arrangements contractuels :
- a) Réentreposage, tri, préparation, emballage et chargement du matériel (350 000 dollars);
 - b) Réparation, entretien ou remise en état de conteneurs préfabriqués avant entreposage ou expédition à des missions (81 500 dollars);
 - c) Réparation de matériel de bureau et d'appareils divers (réfrigérateurs, chauffe-eau, ventilateurs de plafond ou ventilateurs à pied, etc.) (100 000 dollars);
 - d) Services d'appui à l'entretien des groupes électrogènes : services de réparation, d'entretien et de remise en état de groupes électrogènes légers et lourds de marques et de modèles divers (450 000 dollars).

D. Prévisions concernant les dépenses non renouvelables

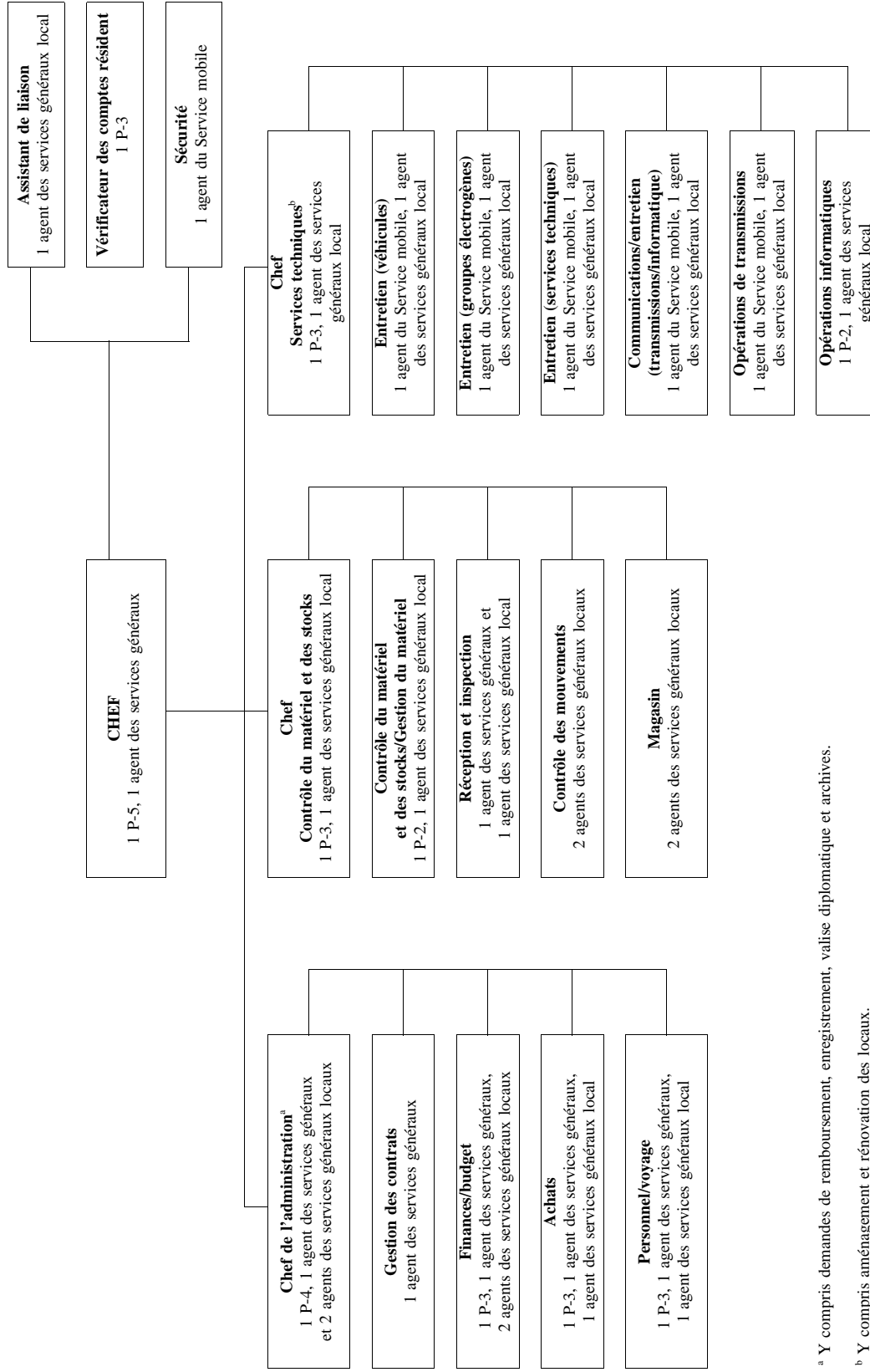
(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Stocks actuels</i> (1)	<i>Quantité à remplacer</i> (2)	<i>Quantité supplémentaire</i> (3)	<i>Nombre total d'unités</i> (4) (2+3)	<i>Coût unitaire</i> (5)	<i>Coût total</i> (6) (4x5)
1. Personnel militaire						
2. Personnel civil						
3. Locaux/hébergement						
Location de locaux						—
Aménagement et rénovation des locaux						
Réparation du bâtiment 152						80,0
Installation de cubicules dans les nouveaux bâtiments						100,0
Amélioration du système électrique dans les nouveaux bâtiments						180,0
Installation d'étagères spéciales pour le transport et l'entreposage du matériel d'entretien des véhicules						148,0
Fournitures d'entretien						—
Services d'entretien						—
Éclairage, chauffage, énergie et eau						—
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués						—
Total, rubrique 3						508,0
4. Remise en état des infrastructures						—
5. Transports						
Achat de véhicules						
Élévateur à fourche électrique	—	—	1	1	40,0	40,0
Fret à 15 %						6,0
Total partiel						46,0
Location de véhicules						
Matériel d'atelier						
Pièces de rechange, réparations et entretien						
Carburants et lubrifiants						
Assurance						
Total, rubrique 5						46,0
6. Opérations aériennes						—
7. Opérations navales						—
8. Transmissions						
<i>a) Éléments complémentaires</i>						
Matériel de transmissions						
Matériel et accessoires radio fonctionnant en réseau				1	50,0	50,0
Pièces de rechange et fournitures						

	<i>Stocks actuels (1)</i>	<i>Quantité à remplacer (2)</i>	<i>Quantité supplémentaire (3)</i>	<i>Nombre total d'unités (4) (2+3)</i>	<i>Coût unitaire (5)</i>	<i>Coût total (6) (4x5)</i>
Matériel d'atelier et d'essai						
Communications par réseaux commerciaux						
Total partiel						50,0
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>						—
Total, rubrique 8						50,0
9. Matériel divers						
Mobilier de bureau						
Matériel de bureau						
Matériel informatique						
Serveurs de fichiers	2	2	—	2	17,0	34,0
Ordinateurs de bureau	100	20	—	20	1,7	34,0
Logiciels d'applications sur réseau				1	8,0	8,0
Fret à 15 %						11,4
Total partiel						87,4
Proiciels d'entretien pour systèmes de gestion des états de paie				1	9,0	9,0
Total partiel						96,4
Groupes électrogènes						
Matériel d'observation						
Citernes à essence et débitmètres						
Citernes à eau et fosses septiques						
Matériel médical et dentaire						
Matériel d'hébergement						
Matériel de réfrigération						
Matériel divers						
Lecteurs de code à barres	—	—	35	35	1,0	35,0
Matériel pour la défense des périmètres						
Pièces de rechange, réparations et entretien						
Matériel d'épuration de l'eau						
Total, rubrique 9						131,4
10. Fournitures et services						—
11. Fournitures et services liés aux élections						—
12. Programmes d'information						—
13. Programmes de formation						—
14. Programmes de déminage						—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation						—
16. Fret aérien et de surface						—
17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)						—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix						—

	<i>Stocks actuels</i> <i>(1)</i>	<i>Quantité à</i> <i>remplacer</i> <i>(2)</i>	<i>Quantité</i> <i>supplémentaire</i> <i>(3)</i>	<i>Nombre total</i> <i>d'unités</i> <i>(4) (2+3)</i>	<i>Coût</i> <i>unitaire</i> <i>(5)</i>	<i>Coût total</i> <i>(6) (4x5)</i>
19. Contributions du personnel						
Contributions du personnel international						
Contributions du personnel local						
Total, rubrique 19						—
Total, rubriques 1 à 19						735,4

Annexe III Organigramme



^a Y compris demandes de remboursement, enregistrement, valise diplomatique et archives.

^b Y compris aménagement et rénovation des locaux.

Annexe IV

Tableau des effectifs actuels et proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					Services généraux			Personnel contractuel	Personnel local	Service de sécurité	Total	VNU	Total général
	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Autres classes							
							Ire classe							
A. Effectifs actuels														
Bureau du Chef														
Chef de l'Administration	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Fonctionnaire du budget/des finances	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Assistant administratif	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Assistant de liaison	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Fonctionnaire chargé des marchés	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Contrôle du matériel	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Total partiel	1	—	2	1	4	—	—	—	—	—	—	—	—	9
Appui administratif et technique														
Chef de la Section	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Personnel	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	2
Achats	—	—	1	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—	4
Sécurité	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	2
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Total partiel	—	1	1	—	2	2	—	1	—	—	3	—	—	11
Section de l'appui électronique														
Section de l'appui logistique														
Opérations logistiques	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Réception/inspection/entreposage	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	3
Entretien (véhicules)	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	2

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					Services généraux			Total général					
	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Autres classes							
							Ire classe	Service de sécurité						
	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Ire classe	Autres classes	Service de sécurité	Total	Persomnel local	Persomnel contractuel	VNU	
Entretien (transmissions)	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1	—	—	2
Entretien (groupes électrogènes/travaux généraux)	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1	—	—	2
Total partiel	—	—	1	—	1	3	—	1	—	4	5	—	—	10
Total	1	1	5	1	8	5	—	3	—	8	17	—	—	33
B. Effectifs proposés														
Bureau du Chef														
Chef de l'Administration	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	—	—	2
Auditeur résident	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Assistant de liaison	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Sécurité	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	1
Total partiel	1	—	1	—	2	1	—	1	—	2	1	—	—	5
Administration														
Chef de l'Administration	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	2	—	—	4
Gestion des contrats	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	1
Finances/budget	—	—	1	—	1	—	—	1	—	1	2	—	—	4
Achats	—	—	1	—	1	—	—	1	—	1	1	—	—	3
Personnel/voyages	—	—	1	—	1	—	—	1	—	1	1	—	—	3
Total partiel	—	1	3	—	4	—	—	5	—	5	6	—	—	15
Groupe du contrôle du matériel et des stocks														
Bureau du Chef	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	2
Gestion du matériel	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	1	—	—	2
Réception et inspection	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—	—	2
Contrôle des mouvements	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2
Magasins	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2
Total partiel	—	—	1	1	2	—	—	1	—	1	7	—	—	10

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					Services généraux				Total général				
	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Ire classe	Autres classes	Service de sécurité		Total	Personnel local	Personnel contractuel	VNU
Services techniques														
Bureau du Chef	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	2
Entretien (véhicules)	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1	—	—	2
Entretien (groupes électrogènes)	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1	—	—	2
Entretien (services techniques)	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1	—	—	2
Entretien (matériel de transmissions/matériel informatique)	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1	—	—	2
Opérations de transmissions	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1	—	—	2
Opérations informatiques	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	1	—	—	2
Total partiel	—	—	1	1	2	5	—	—	—	5	7	—	—	14
Total	1	1	6	2	10	6	—	7	—	13	21	—	—	44

Annexe V

Prévisions des dépenses relatives à l'assistance temporaire pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

A. Budget d'entretien

<i>Section/Groupe</i>	<i>Nombre d'effectifs</i>	<i>Nombre de mois- personne</i>	<i>Fonction</i>
Bureau du Chef	6	72	Sécurité
Finances	2	24	Assistants (finances)
Achats	1	12	Factures
	1	12	Écoulement et vente
Personnel	1	12	Assistant (personnel)
Services généraux	2	24	Enregistrement central
	1	12	Archives
	1	12	Magasins
Demandes de remboursement	1	12	Assistant administratif
Gestion des bâtiments	1	12	Superviseur des travaux
	1	12	Magasins
	1	12	Plombier
	1	12	Menuisier
	1	12	Maçon
	1	12	Registres des magasins
	1	12	Électricien
	1	12	Métallurgiste
	1	12	Ouvrier de métier assistant
Entretien des magasins	1	12	Contremaître
Entretien des appareils	1	12	Contremaître
Appui électronique	2	24	Entretien (informatique)
	2	24	Entretien (transmissions)
	2	24	Entretien (matériel de bureau)
	2	24	Opérations informatiques
Gestion du matériel	1	12	Assistant administratif
	1	12	Administration des entrepôts
	2	24	Entrepôt des services généraux
	1	12	Entrepôt du matériel informatique
	1	12	Entrepôt du matériel de transmissions
	1	12	Entrepôt des appareils
	1	12	Entrepôt des pièces de rechange (sur étagères)
Contrôle et gestion du matériel	2	24	Contrôle de la gestion du matériel

<i>Section/Groupe</i>	<i>Nombre d'effectifs</i>	<i>Nombre de mois-personne</i>	<i>Fonction</i>
	1	12	Contrôle des avoirs/inventaire
	2	24	Codification
Réception et inspection	1	12	Relations avec les fournisseurs
	1	12	Registre
	1	12	Données
Contrôle des mouvements/Expédition	1	12	Assistant (contrôle des mouvements)
Entretien (groupes électrogènes)	2	24	Technicien (groupes électrogènes)
	1	12	Magasinier
Entretien (véhicules)/transports	4	48	Entretien des véhicules
	1	12	Peintre
	1	12	Carrossier
	2	24	Magasinier
	1	12	Électricien automobile
	1	12	Administration
	2	24	Chauffeurs
	1	12	Réparation des conteneurs
Total	68	816	

B. Projet de mise à jour de l'inventaire des stocks

<i>Section/Groupe</i>	<i>Nombre d'effectifs</i>	<i>Nombre de mois- personne</i>	<i>Fonction</i>
Appui électronique	1	6	Audiovisuel
	1	6	Installateur assistant
	1	6	Assistant (transmissions)
	1	6	Assistant (informatique)
Finances	1	6	Assistant (finances)
Services techniques	13	78	
Entretien (véhicules)	6	36	
Entretien (groupes électrogènes)	8	48	
Gestion du matériel	1	6	Contrôle de la gestion du matériel
	1	6	Contrôle des avoirs/inventaire
	8	48	Réception et inspection
	16	96	Entrepôt
Total	58	348	

Annexe VI
Chargements expédiés de missions et du Siège de l'ONU
à la base de soutien logistique des Nations Unies
à Brindisi, 1994-1996

<i>Mission expéditrice</i>	<i>Nombre de chargements</i>	<i>Tonnage reçu</i>
ONUSOM	13	14 434
FPNU	64	1 704
ONUMOZ	4	1 206
MINUHA	3	550
Dépôt de l'ONU	1	192
MINUAR	3	58
ATNUSO	1	25
FINUL	1	4
FNUOD	1	3
ONUSAL	1	1
UNAVEM	1	1
Total	93	18 178

Annexe VII

Chargements expédiés de la base de soutien logistique à des missions, 1994-1996

<i>Mission destinataire</i>	<i>Nombre de chargements</i>	<i>Tonnage reçu</i>
UNAVEM	21	6 261
MINUHA	17	3 535
FINUL	11	940
MONUL	10	622
FNUOD	8	558
FPNU	40	496
ATNUSO	5	272
MINURSO	9	164
MONUG	9	161
UNFICYP	15	97
MONUT	15	52
MINUBH	8	26
MONUIK	11	13
ONUST	7	8
GOMNUIP	12	3
MINUGUA	5	3
FORDEPRENU	5	3
Groupe de l'Administration des Nations Unies à Bagdad	3	1
Total	211	13 211

Note : Les annexes VI et VII ne font état que des gros chargements et n'incluent pas les nombreux petits paquets reçus ou expédiés par la base.

Annexe VIII

Analyse de l'utilisation de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi du point de vue de l'économie de dépenses

1. Au début des opérations de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, la plus grande partie de l'équipement et du matériel transféré aux missions était expédié «en l'état», car on n'avait pas eu le temps d'établir des installations de réparation et de remise en état; ce n'est qu'à la mi-1996 que l'on a démarré un effort intensif et concentré de réparation. L'analyse coûts-avantages globale de l'utilisation de la base au cours de la période du 24 novembre 1994 au 31 décembre 1996, pendant laquelle la valeur du matériel expédié de missions achevées s'est élevée à environ 130 millions de dollars (en se fondant sur les valeurs "d'origine" utilisées dans les documents initiaux d'expédition), donne les résultats suivants :

	<i>En millions de dollars</i>
A. Valeur d'origine du matériel «d'occasion» expédié de la base en lieu et place de matériel nouveau	62,7
B. Coûts de revient du fonctionnement de la base en 1995-1996	13,0
C. Le montant net de l'économie réalisée du fait de l'utilisation de la base au cours de la période du 24 novembre 1994 au 31 décembre 1996 s'est donc élevé à au moins	49,7

2. Après avoir expédié du matériel pour éviter de procéder à de nouveaux achats, la base disposait encore de stocks importants (d'une valeur d'environ 67,3 millions de dollars) nécessitant réparation ou remise en état. S'il est vrai que, pour une grande partie de ces équipements et matériels, il faut procéder à une évaluation technique pour déterminer s'il est plus rentable de les réparer et de les garder ou de s'en débarrasser, l'on estime que la valeur des fournitures renouvelables et avoirs utiles restant à la base serait d'environ 61,6 millions de dollars. Il s'y trouve notamment du matériel technique, du matériel de transmissions, du matériel informatique, des provisions du service général, du matériel de transport, des bâtiments préfabriqués, des conteneurs de transport maritime et des fournitures renouvelables comme les pièces de rechange et les accessoires d'uniforme.
3. Même dans l'hypothèse extrêmement modérée où :
- Les missions en cours et les nouvelles missions ne nécessiteraient que 60 % de ce matériel dans les deux prochaines années;
 - La base ne recevrait aucun nouvel arrivage de matériel;
 - Le coût d'entretien de la base étant estimé à 10,2 millions de dollars par an,
- l'on peut voir que la base peut dès à présent économiser encore à l'Organisation au moins 16,5 millions de dollars net [60 % de 61,6 millions de dollars moins (2 x 10,2 millions)] en coûts d'achat dans les deux années qui viennent. En fait, les économies potentielles sont encore plus élevées, car ce chiffre est fondé sur l'hypothèse improbable que la base ne recevra pas d'autre matériel. Or, comme la base reçoit actuellement des centaines de conteneurs de matériel provenant des Forces de paix des Nations Unies, et comme UNAVEM III sera liquidée au début de la période de deux ans considérée, l'on peut en fait s'attendre à ce que la base reçoive encore de très grandes quantités de matériel partiellement utilisé qu'elle pourra redistribuer ultérieurement.
4. Enfin, cette analyse, qui est purement une analyse coûts-avantages, ne tient pas compte des très importantes économies réalisées du fait des délais de livraison plus courts dont on bénéficie parce que l'on réutilise les avoirs existants de l'ONU au lieu de repasser par tout le cycle d'achat pour obtenir les articles voulus. En général, dans le premier cas, il ne faut que deux à quatre semaines pour la préparation et la livraison des articles requis à la zone de la mission, contre quatre à cinq mois dans le second cas.